

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 173 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

## **Objet : Convention avec le Département du Pas de Calais – Bibliothèque Numérique de Référence.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de l'intercommunalité au titre de la lecture publique.

Monsieur le Président précise ensuite que l'évolution rapide des outils informatiques conduit à des nouvelles formes de lecture qui dépassent la simple mutation technologique et induisent de nouveaux comportements. Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'impulsion et la facilitation d'appropriation par le grand public de ces nouveaux outils de communication et d'information en ligne.

Monsieur le Président indique que le Département du Pas de Calais s'est engagé dans cette nouvelle approche de lecture en créant la première bibliothèque numérique départementale et en mettant à disposition des bibliothèques partenaires des ressources

diversifiées : livres numériques, presse, vidéo à la demande, streaming musical, programmes d'auto-formation, et jeux vidéo.

Monsieur le Président souligne que les bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique du Sud Artois se sont inscrites dans cette démarche en suivant les sessions de formation et en assurant la médiation de ces nouveaux outils auprès du public. Ce service est accessible gratuitement aux usagers inscrits dans une des bibliothèques du réseau.

Monsieur le Président détaille les obligations des différents acteurs en donnant lecture de la convention devant intervenir entre le département du Pas de Calais et l'intercommunalité du Sud Artois pour la dernière année d'expérimentation qui s'achèvera le 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention devant intervenir entre le Département du Pas de Calais et l'intercommunalité du Sud Artois sur la phase expérimentale de mise en service de la bibliothèque numérique de référence (BNR) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 18 décembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 18 décembre 2017

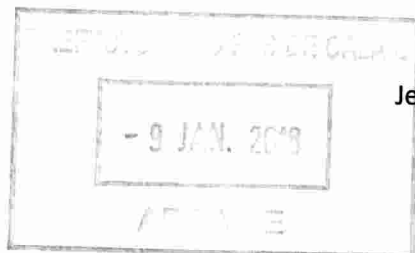
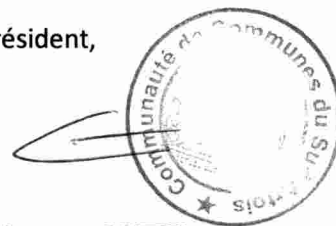
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



2017-173 - 18/12/2017

Lecture Publique

Convention Bibliothèque Numérique de Référence.